



interverband für rettungswesen
interassociation de sauvetage
interassociazione di salvataggio

**Règlement de l'IAS
pour la formation de secouristes dans le sauvetage
- Secouristes niveau 1 IAS –**

**(Premiers secours dans différentes situations
inclus BLS-AED complet)**

L'Interassociation de Sauvetage (IAS)¹ est l'organisation faîtière des services qui s'occupent de la prise en charge préhospitalière des patients en détresse. Elle vise à promouvoir et à coordonner les services de sauvetage suisses.

Egalité linguistique entre homme et femme: pour des raisons de lisibilité, seuls les termes masculins seront utilisés. Les analogues féminins ont la même valeur et le même sens.

Les directives ont été établies par les personnes suivantes :

IAS :

Marcel Schättin (responsable du projet)
Daniela Grohmann

Groupe de pilotage :

Christoph Bosshard
Nicole Heller
Hans Koller
Hansjörg Künzler
Dr. Michael Schorn-Meyer
Joe Schwarz
Stefan Schneider
Jost Wicki

Groupe de travail niveau 1:

Tanýa Bauer
Jakob Bähler
Daniel Flückiger
Albert Gambon
Daniel Rebetz

Pour la version française du règlement, la responsabilité a été prise par le **groupe latin** sous la direction d'Olivier Nyenhuis (IAS) :

Assunta Agri
Sandrine Dénéreaz
Marc Lejeau
Daniel Lopez
Gérald Sellie
Françoise Sudan
Christian Tami
Denis Eschmann

¹ Interassociation de Sauvetage

Tables des matières

1.	Objectifs généraux.....	4
2.	Public cible	4
3.	Contenu de la formation	4
3.1	Evaluation de la situation.....	4
3.2	Alerte	4
3.3	Autoprotection, sécurité & hygiène.....	5
3.4	Evaluation du patient et autres mesures	5
a)	Mesures pour le patient inconscient.....	5
b)	Mesures pour patient conscient.....	5
3.5	Gestion du stress / motivation à l'assistance	6
3.5.1	Gestion du stress.....	6
3.5.2	Motivation à l'assistance	6
3.6	Droits et obligations	6
3.7	Informations sur les possibilités de formation continue et de perfectionnement	6
4.	Approche méthodologique / didactique.....	7
5.	Matériel didactique	7
6.	Suivi des résultats et répétition	8
7.	Durée du cours.....	8
8.	Attestation du cours	9
8.1	Durée de validité de l'attestation du cours	9
8.2	Renouvellement de l'attestation du cours.....	9
9.	Exigences relatives aux formateurs du cours	10
9.1	Formateur du cours.....	10
9.2	Formateur-assistant	10
9.3	Durée de validité de la reconnaissance du formateur du cours.....	10
10.	Abréviations	10

1. Objectifs généraux

La formation pour obtenir le niveau 1, est de permettre à quiconque de prodiguer les premiers secours (première mesures générales en cas de situation d'urgence, BLS-AED² incl.).

Les premiers secours doivent être prodigués dans la rue, au travail, dans les loisirs et le sport, à la maison, à l'armée et en cas de catastrophe. Le participant alerte correctement le centre d'appels d'urgence et suit les directives de ce dernier de manière appropriée, jusqu'à l'arrivée des secours professionnels. Il se confronte à son devoir d'assistance et connaît les obstacles et les facteurs favorables. Le participant est informé sur les cours de perfectionnement et formations dans le domaine des premiers secours pour les secouristes non-professionnels.

2. Public cible

Ces normes sont conçues pour des participants à partir de 12 ans.

3. Contenu de la formation

3.1 Evaluation de la situation

Objectif général : Le participant se fait un aperçu de la situation.

Objectifs particuliers :

- Le participant évalue la gravité de la situation (situation d'accident / problème médical) et l'ampleur de l'évènement.
- Il évalue le nombre de blessés respectivement de personnes malades.
- Il reconnaît les aides existantes supplémentaires et leur assigne des tâches si nécessaire.
- Il reconnaît les dangers potentiels et imminents sur le lieu de l'incident et adapte le comportement en conséquence.

3.2 Alerte

Objectif général : Le participant donne l'alerte selon les circonstances.

Objectifs particuliers :

- Le participant connaît les numéros d'urgence primaires de la Suisse.
- Il est informé sur les autres numéros d'urgence importants.
- Le participant est préparé aux questions du schéma de requête structuré.
- Il reçoit les instructions de la centrale d'appels sanitaires d'urgences et les applique.
- Il est informé sur la possibilité d'alarme via les bornes téléphoniques d'urgence sur les autoroutes.
- Il connaît les applications d'appels d'urgences disponibles sur Smartphone.

² BLS-AED: Basic Life Support-Automated External Defibrillator

3.3 Autoprotection, sécurité & hygiène

Objectif général: Le participant identifie les dangers potentiels pour lui-même ainsi que pour les personnes concernées et adopte des mesures de protection adéquates.

Objectifs particuliers :

- Le participant sécurise le lieu de l'accident selon la situation. En même temps, il prend en compte les risques particuliers de la circulation et agit en conséquence.
- Il adopte un comportement adéquat sur l'autoroute et dans un tunnel routier.
- Il évalue les autres dangers (par ex. accident, effondrement, incendie, substances toxiques, l'électricité, véhicules électriques) et adopte les mesures appropriées.
- Il prend des mesures de protection adéquates (par ex. gants à usage unique, masque de poche, etc.) afin d'éviter le contact avec le sang ainsi que d'autres fluides corporels.
- Il prend des mesures appropriées afin de mettre les personnes affectées hors de danger.

3.4 Evaluation du patient et autres mesures

Objectif général : Le participant procède à l'évaluation, la surveillance et la prise en charge du patient d'après un schéma simple et prend les premières mesures afin de maintenir ou de rétablir les fonctions vitales.

Objectifs particuliers :

a) Mesures pour le patient inconscient

- Le participant agit selon les directives actuelles de AHA³, ERC⁴, SRC⁵ ou des systèmes de cours internationaux équivalents.
- Il applique des techniques de retrait des casques de protection.
- Il maîtrise les bases de la réanimation chez les adultes et les enfants.
- Il surveille la présence de respiration et prend des mesures adéquates en cas de changements.
- Si nécessaire, il se tourne vers des mesures complémentaires, comme chez le patient conscient.

b) Mesures pour patient conscient

- Le participant connaît les mesures adéquates qui doivent être prises en cas de suspicion de blessure à la colonne vertébrale.
- Il reconnaît les symptômes d'une éventuelle crise cardiaque resp. accident vasculaire cérébral et prend les mesures nécessaires.
- Il arrête une hémorragie avec des méthodes de compression et de bandage.
- Il connaît les techniques et les mesures pour le maintien de la température corporelle et la protection contre les éléments.
- Il est conscient de l'importance de la prise en charge du patient et connaît les mesures appropriées comme par exemple la sécurité, l'encouragement, la protection contre les éléments, etc.

³ American Heart Association

⁴ European Resuscitation Council

⁵ Swiss Resuscitation Council

3.5 Gestion du stress / motivation à l'assistance

3.5.1 Gestion du stress

Objectif général: Le participant reconnaît les situations de stress possibles et réagit de manière adéquate selon la situation.

Objectifs particuliers :

- Le participant reconnaît les réactions de stress dans des situations d'urgence auprès des personnes impliquées et des secouristes.
- Le participant applique les éléments de base de la communication centrée sur le patient dans des situations d'urgence.
- Il est informé des adresses de contact pour soutien psychosocial d'urgence.

3.5.2 Motivation à l'assistance

Objectif général: Le participant se confronte à sa motivation d'assistance. Il connaît les facteurs entravant et favorisant.

Objectifs particuliers :

- Le participant est conscient de sa responsabilité en cas de situation d'urgence.
- Il reconnaît que toute assistance est importante même si elle paraît insignifiante.
- Le participant peut se tenir à ses limites et reconnaît que l'on n'exige de lui rien de déraisonnable.

3.6 Droits et obligations

Objectif général: Le participant connaît les aspects juridiques des premiers secours ainsi que les sources juridiques correspondantes.

Objectifs particuliers :

- Le participant interprète l'obligation légale de fournir une assistance dans la mesure du raisonnable.

3.7 Informations sur les possibilités de formation continue et de perfectionnement

Objectif général: Le participant est informé sur les offres de formation continue et de perfectionnement.

4. Approche méthodologique / didactique

L'objectif de la formation est d'apprendre et l'exercice des compétences pratiques.

- Au moins 70% du temps d'enseignement (sans pauses, sans examen d'entrée) doit être consacré aux exercices pratiques (entraînement, exemples de cas) et doit correspondre aux directives actuelles de l'AHA, ERC, SRC ou de systèmes de cours internationaux équivalents.
- E-learning : partie théorique (max. 30 % du temps d'enseignement), peut être effectuée par e-learning. En cas de formation par e-learning, les connaissances des participants seront vérifiées au moyen d'un examen d'entrée lors de leur présence.
- Les méthodes et choix des médias ainsi que les outils appropriés offrent une conception variée du cours.
- Chaque participant reçoit une documentation de cours.
- La motivation pour les secours d'urgence est de promouvoir et de démontrer de façon répétée leur importance au sein de la chaîne de survie.
- Les contenus de la formation dans le cadre de la réanimation seront effectués conformément aux directives actuelles de l'AHA, ERC, SRC ou de systèmes de cours internationaux équivalents.

5. Matériel didactique

Du matériel général didactique et des consommables sont à mettre à disposition pour les participants.

- Masque de poche, gants à usage unique, matériel de bandage.
- Le matériel didactique pour BLS – AED dépend des directives actuelles d'AHA, ERC, SRC ou des systèmes de cours internationaux équivalents.

Divers médias sont à utiliser pour les matières à enseigner (par ex. modèles anatomiques, affiches, transparents, évent. modèle en coupe longitudinale de la tête, etc.).

6. Suivi des résultats et répétition

- Suivi formatif des résultats (théorique et pratique) avec feedback basé sur les compétences.
- Une répétition du suivi des résultats est à proposer (si cela devait être nécessaire).

7. Durée du cours

Le cours comprend 14 heures de temps d'enseignement sans pauses.

Après 4 heures de formation, une pause d'au moins 30 minutes doit être prévue. La durée totale du cours doit être répartie sur 2 jours au minimum.

8. Attestation du cours

L'organisateur du cours confirme au participant sa présence au cours de secouriste par une attestation de cours. Celle-ci peut être délivrée uniquement si le cours a été entièrement suivi. L'attestation contient au minimum les informations suivantes :

- Titre: " Secouriste niveau 1 IAS "
- L'organisateur du cours
- Données personnelles du participant (nom, prénom, date de naissance)
- Date d'émission (fin du cours)
- Signature du formateur du cours
- Q-label IAS.

8.1 Durée de validité de l'attestation du cours

La durée de validité de l'attestation du niveau 1 est de 2 ans. Pour l'acquisition du permis de conduire, la durée de validité est de 6 ans.

8.2 Renouvellement de l'attestation du cours

Afin de renouveler une attestation de cours valable de niveau 1 dans les 2 ans dès la date d'émission, les critères suivants doivent être justifiés :

- Un total de 7 heures de formation continue dans les institutions reconnues de l'IAS.

Contenu de la formation continue :

Les connaissances de base qui ont été apprises dans le cours de base seront rafraîchies (BLS – AED Refresher incl.).

9. Exigences relatives aux formateurs du cours

9.1 Formateur du cours

- Le formateur du cours doit être un formateur niveau 1 reconnu IAS, c'est-à-dire :
 - Il doit être au minimum en possession d'une attestation niveau 2 valable.
 - Instructeur BLS-AED selon AHA, ERC, SRC ou systèmes de cours internationaux équivalents.
 - Il doit avoir au minimum 21 heures de cours de base pour la formation des adultes ou autres compétences méthodologiques-didactiques.
- Il doit accomplir 21 heures de formation continue personnelle en l'espace de 2 ans, dont :
 - 7 heures méthodologiques-didactiques
 - 14 heures médicales.

Une fonction de responsable de cours ne peut être prise en compte.

- Il peut former seul au maximum 12 personnes. Pour le domaine BLS-AED, un rapport selon les directives actuelles AHA, ERC, SRC ou systèmes de cours internationaux équivalents doit être choisi.

9.2 Formateur-assistant

- Peut uniquement pratiquer si un formateur certifié est présent.
- Attestation niveau 1 IAS valable.
- Dispose d'une formation méthodologique-didactique d'au moins 7 heures.
- En complément avec le formateur, il peut former 8 personnes au maximum. Le nombre maximal des assistants par formateur se limite à 3 personnes.

9.3 Durée de validité de la reconnaissance du formateur du cours

La reconnaissance est valable 2 ans. L'organisation de formation est responsable de l'évaluation du renouvellement.

10. Abréviations

AHA	American Heart Association
BLS-AED	Basic Life Support- Automated External Defibrillator
ERC	European Resuscitation Council
IAS	Interassociation de Sauvetage
SRC	Swiss Resuscitation Council

Interassociation de Sauvetage IVR – IAS
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
3000 Berne

Tél. / Fax.
Homepage
Email

031 / 320 11 44
www.ivr-ias.ch
info@ivr.ch

031 / 320 11 49
www.144.ch

144

pour tous

les cas d'urgences sanitaires

für alle medizinischen Notfälle

per tutte le urgenze sanitarie